



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 11 DECEMBRE 2024

**AFFAIRES GENERALES
LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATION-
SERVICE AVEC CARTES ACCREDITIVES
- Délibération n°97/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	3 décembre 2024
Date d'affichage	3 décembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	28
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

17h35 : Arrivée de Mme DESMOTTES Nicole

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BAZIN Lucien, COURTEILLE Jacques, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine et MAINCENT Lyliane.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

Procurations : de Monsieur DUFLOT Alain, à Monsieur HERMON Francis, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline et de Madame MAINCENT Lyliane à Monsieur DROULLON Joël.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h14.

Monsieur MARTIN Eric a été nommé secrétaire de séance.

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois dispose d'une flotte de véhicules et d'engins, nécessitant un approvisionnement en carburant.

Afin d'uniformiser l'approvisionnement des véhicules, Monsieur le Président propose de passer un marché de fourniture de carburant en station-service avec cartes accréditées.

Compte tenu du caractère récurrent de ces besoins, il est proposé de conclure un marché pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Compte tenu du montant des prestations envisagées, inférieur à 443 000€ HT (seuil européen pour entité adjudicatrice), une procédure adaptée est envisagée, en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles R 2123-4 à R 2123-7 du code la Commande Publique.

Les candidatures seront jugées sur les capacités financières et techniques.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix pondéré	60.0%
2 – Valeur technique	40.0%
2.1 Facilité d'accès au lieu d'approvisionnement	25%
2.1 Détail des informations transmises lors de la facturation	10%
2.3 Fonctionnalité des cartes accréditées	5%

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Après délibération, à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux :

- **APPROUVENT** les modalités de passation du marché portant sur la fourniture de carburants en station-service avec cartes accréditées ;
- **APPROUVENT** les critères d'attribution de ce marché ;
- **AUTORISENT** le lancement de la consultation de ce marché ;
- **AUTORISENT** le Président ou son représentant à signer les pièces de ce marché ainsi que l'ensemble des pièces afférentes ;
- **DONNENT TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le *PRESIDENT*
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication



Hermon